

## ASL la Clairière, 91190 Gif-sur-Vvette

**Architecture** : l'ensemble immobilier de Chevry 2 étant implanté en site inscrit de la Vallée de Chevreuse, des règles strictes d'architecture doivent être respectées.

Voir le site internet : <http://comarchi.monsite.orange.fr>

<http://aslchevry.fr> Architecture

Liste des documents téléchargeables

### **Demande autorisation ASL\_draft\_al\_rev4 à remplir**

#### **Quel dossier doit-on fournir pour aménager un sas d'entrée dans un pavillon ?**

1. Une déclaration de travaux exemptés de permis de construire (à demander à la mairie de Gif Vallée).
2. Un plan de masse coté de votre pavillon indiquant le numéro de lot et la surface d'assiette (donné par le notaire au moment de l'achat).
3. Un dessin précis et coté du plan de la façade et du plan du pignon du sas envisagé accompagnés d'une vue de dessus.
4. Une photographie format 10 cm x 15 cm de la façade devant être modifiée.
5. Une lettre sur papier libre, signée par vos voisins ayant vue directe sur le sas envisagé, **les informant de l'implantation du sas** (cette lettre ne constitue nullement l'accord de vos voisins pour votre projet).
6. Une autorisation de visite des membres de l'ASL Chevry 2 afin de vérifier la conformité des modifications apportées au pavillon par rapport aux documents fournis à l'ASL Chevry 2.

**Le dossier complet doit être déposé dans la boîte aux lettres de l'ASL "La Clairière", rond-point du Golf ou envoyé à l'adresse mail [architecture@asllaclairiere.fr](mailto:architecture@asllaclairiere.fr).** Après examen, le bureau de l'ASL "la Clairière" émet **obligatoirement un avis écrit**. Si l'avis est favorable, la demande doit alors être transmise (accompagnée de l'avis) à la commission d'architecture de l'ASL de Chevry 2.

*Remarque* : l'architecte de l'ASL Chevry 2 recommande une porte en aluminium plus double vitrage (la couleur devant être identique à celle des menuiseries extérieures, soit blanche pour les Deauville et marron pour les Chantilly et les Neuilly). L'implantation de cette fermeture doit se faire de manière à ce que l'épaisseur du ou des poteaux reste apparente : implantation au nu intérieur.